

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

R. il y a deux chapelles dans la paroisse de Treffiyat, dont
1. L'une est sous le vocable de Saint Jacques le Majeur,
2. et l'autre sous le vocable de St Fiacre Confesseur.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

R. Je viens de le dire: la première est dédiée à Saint
Jacques le Majeur, et la seconde à St Fiacre
Confesseur.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

R. Je ne connais ni ordonnance royale, ni décret
impérial, en vertu desquels ces chapelles seraient
érigées en chapelles de secours.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

R. il n'y en a pas dans la paroisse.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

R. il n'y a pas de ces chapelles dans la paroisse.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

R. Les pierres sacrées des deux chapelles de Treffiyat
ne sont pas en bon état, il s'en faut de beaucoup.
Nous demandons donc deux pierres sacrées pour ces chapelles.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.